

LES PARTENARIATS ETAT- COLLECTIVITES LOCALES EN FAVEUR DU LOGEMENT ETUDIANT

L'Etat développe en collaboration avec les collectivités de nouvelles grandes résidences étudiantes sur certains sites identifiés comme stratégiques par exemple, une première vague de construction de 7500 logements sera lancée dès 2011 sur le Plateau de Saclay. Des accords sont en cours de discussion en vue de la création de nouvelles chambres à Aubervilliers, à proximité du futur campus Condorcet, à Créteil et 500 chambres à Ivry-sur-Seine.

Ces accords s'inscrivent dans la continuité des protocoles déjà conclus avec le département des Yvelines qui prévoit la création de 3000 logements étudiants supplémentaires dans les 4 ans à venir (le Conseil général s'est engagé à financer chaque chambre nouvelle à hauteur de 10 000 euros par chambre), et celui des Hauts-de-Seine qui prévoit quant à la lui la création de 3000 logements supplémentaires. Parallèlement, à l'occasion de la remise du rapport sur l'immobilier universitaire parisien de Bernard Larrouturou, la ministre avait fait part de sa volonté de faire de l'amélioration de la vie étudiante la grande priorité du plan de rénovation immobilière, avec un accès particulier mis sur le logement étudiant.

LE LOGEMENT ETUDIANT AU CŒUR DE L'OPERATION CAMPUS

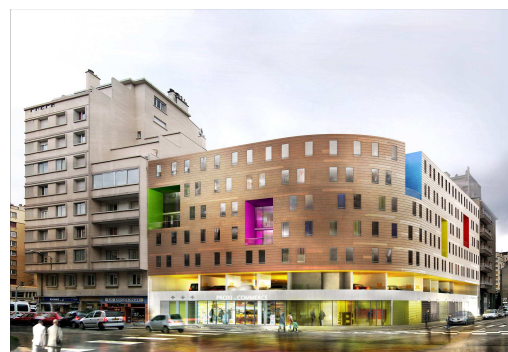
Des logements étudiants au sein des Campus universitaires

La réalisation de nouveaux logements étudiants se heurte souvent à la disponibilité du foncier dans les zones les plus tendues, là où le besoin est le plus grand. L'Etat a donc décidé de mobiliser du foncier sur les campus universitaires pour créer de nouvelles résidences :



Résidence Carreire, rue du docteur Rocaz à Bordeaux, où 48 nouveaux appartements de 30 m² seront ouverts en septembre 2010, sur le campus de Bordeaux 2, sur du terrain appartenant à l'Etat.

Résidence de Bonne, 3 rue Colonel Dumont, qui ouvrira en septembre 2010, 89 chambres sur le campus de Grenoble 3, sur du terrain appartenant à l'Etat.



D'autres initiatives se développent : à Villetaneuse, l'université Paris 13 lance un appel d'offre pour construire plus de 200 logements étudiants modulaires sur le terrain de l'Etat.

Repenser l'implantation du logement étudiant

Un schéma directeur du logement étudiant, recensant les besoins ainsi que toutes les offres publiques et privés, inter-générationnelles,... sera établi pour chaque campus universitaire. Il permettra ainsi de déterminer les sites où les logements étudiants sont nécessaires, et d'identifier les zones où la recherche de terrains doit être intensifiée. Ces schémas directeurs seront élaborés par les PRES, avec l'aide des CROUS, en concertation avec les collectivités territoriales, notamment dans le cadre de la programmation de l'opération campus.

Par **exemple**, le PRES de Toulouse s'est doté d'un schéma directeur pour le logement étudiant dont les préconisations vont conduire à l'abandon de certaines résidences, au bénéfice de nouvelles mieux situées. Ainsi, ce schéma directeur a su privilégier une approche qualitative, puisque l'offre disponible est quantitativement suffisante par rapport à la demande actuelle, grâce aux efforts de développement du logement étudiant.

En effet, même si la démographie étudiante toulousaine reste plus dynamique que dans la plupart des autres grandes villes universitaires, le schéma directeur a permis de prendre conscience de la baisse du nombre d'étudiants, qui induit une diminution de la demande. En même temps, l'offre de logement continue à progresser de façon importante, notamment dans le social, comme le montrent la création de deux nouvelles résidences CROUS Colonel Roche avec 503 chambres et Dinetard avec 119 chambres.

Le Schéma directeur préconise ainsi de:

- préférer la réhabilitation et l'amélioration des résidences existantes plutôt que de la création de nouvelles résidences
- cibler la création de nouvelles résidences dans les endroits où la demande est réellement forte, quitte à abandonner des chambres là où la demande est faible : notamment, le schéma directeur pose la question de la résidence étudiante Daniel Faucher, qui comprend 1000 chambres sur un site très faiblement attractif et fortement contraint. Ainsi le Schéma directeur permettra de mettre en œuvre des mesures soit pour rendre plus attractifs les sites qui ne le sont pas, soit pour y réduire l'offre en la remplaçant par une offre sur des sites plus attractifs.
- mettre en places des services périphériques jugés indispensables